

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020009	Date d'inspection Le 13 janvier 2021
Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc.		Numéro de téléphone (506) 548-9324
Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 sept. 2021	01 sept. 2021
Commentaires :			

Commentaires généraux
- Visite fait à l'établissement pour une inspection de surveillance. - Le ratio est respecté lors de la visite. - La formation des employées en éducation de la petite enfance sera complétée en septembre 2021, la non-conformité demeura jusqu'à l'obtention des diplômes. - Les produits nettoyant sont rangés sous clé. - Les effets personnel des enfants sont rangés de façon individuel et sont clairement identifiés. - Durant ma visite les enfants mangeant la collation et vont jouer dehors. - Les recommandations de la santé publique durant la pandémie COVID sont respectés par l'établissement.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 janvier 2021

Date

original signé par
Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 janvier 2021

Date